

# Géoportail de l'urbanisme

24/02/2015

## Réunion d'échange avec les collectivités

**DEAL Guyane/PCE**  
**Avec la contribution de l'AUDEG,**  
**agence d'urbanisme**



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

# Objectif du géoportail

Le site du géoportail doit permettre l'accès facilité aux règles de planification urbaine du territoire

**Un accès centralisé, permanent, rapide et aisé**

## Aux informations urbanistiques

- Des documents d'urbanisme : PLU(I), POS, CC, SCoT, et à terme PSMV
- Des Servitudes d'Utilité Publique

## Sous une forme dématérialisée :

- « Texte » et géo-référencée
- Standardisée
- Directement exploitable

Exhaustive pour l'ensemble du territoire français (*à terme*)

# Contexte législatif

## I - Niveau européen

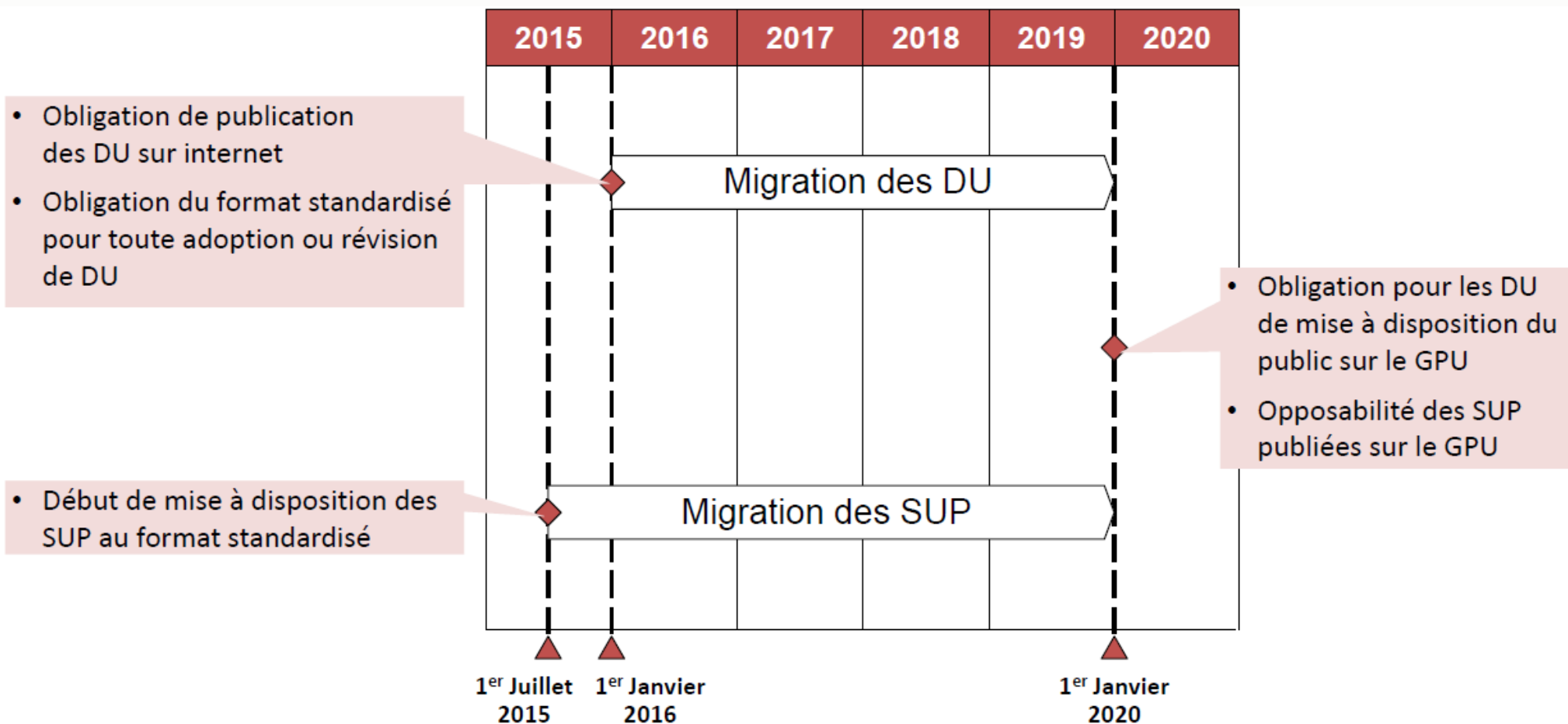
**Annexe III de la directive INSPIRE portant respectivement sur « l'usage des sols » et sur les « zones [...] de restriction ou de réglementation [...] ».**

## II - Niveau national

**Ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique**

# Calendrier

Les trois échéances fixées par l'ordonnance :



# Le rôle de l'IGN

## METL

DGALN

F.Salgé

CGDD

B.David

DHUP

B.Raingeard (directrice de projet)

P.E.Stévenin (chef de projet)

- Expression des besoins
- Relation et accompagnement des utilisateurs et partenaires

AMOA - PANADS

A.Gallais

G.Diouris

## IGN

Relations extérieures

B.Morando

- Rédaction des conventions
- Gestion de la relation partenariale

Pilotage de projet

SAI/Conseil

V.Pereira (directrice de projet)

N.Guion (chef de projet)

- Pilotage du projet (calendrier, coordination des acteurs, etc.)
- Spécifications fonctionnelles (SFG)
- Animation de groupe de travail

Développement

SAI/DD

M.Borne (responsable technique)

- Spécifications détaillées (SFD-STD)
- Mise en œuvre d'un prototype

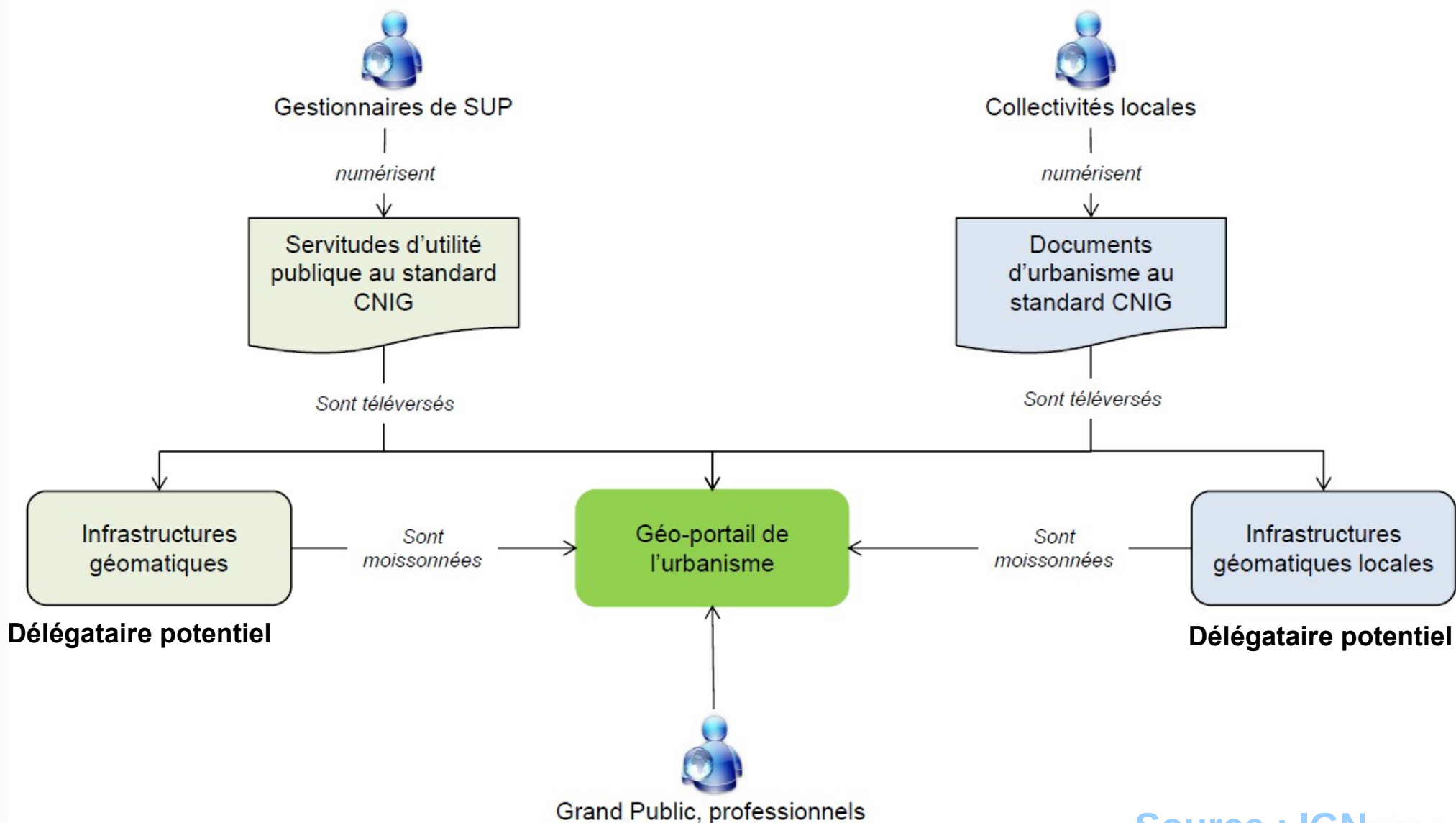
EaaS

SIDT/IDE

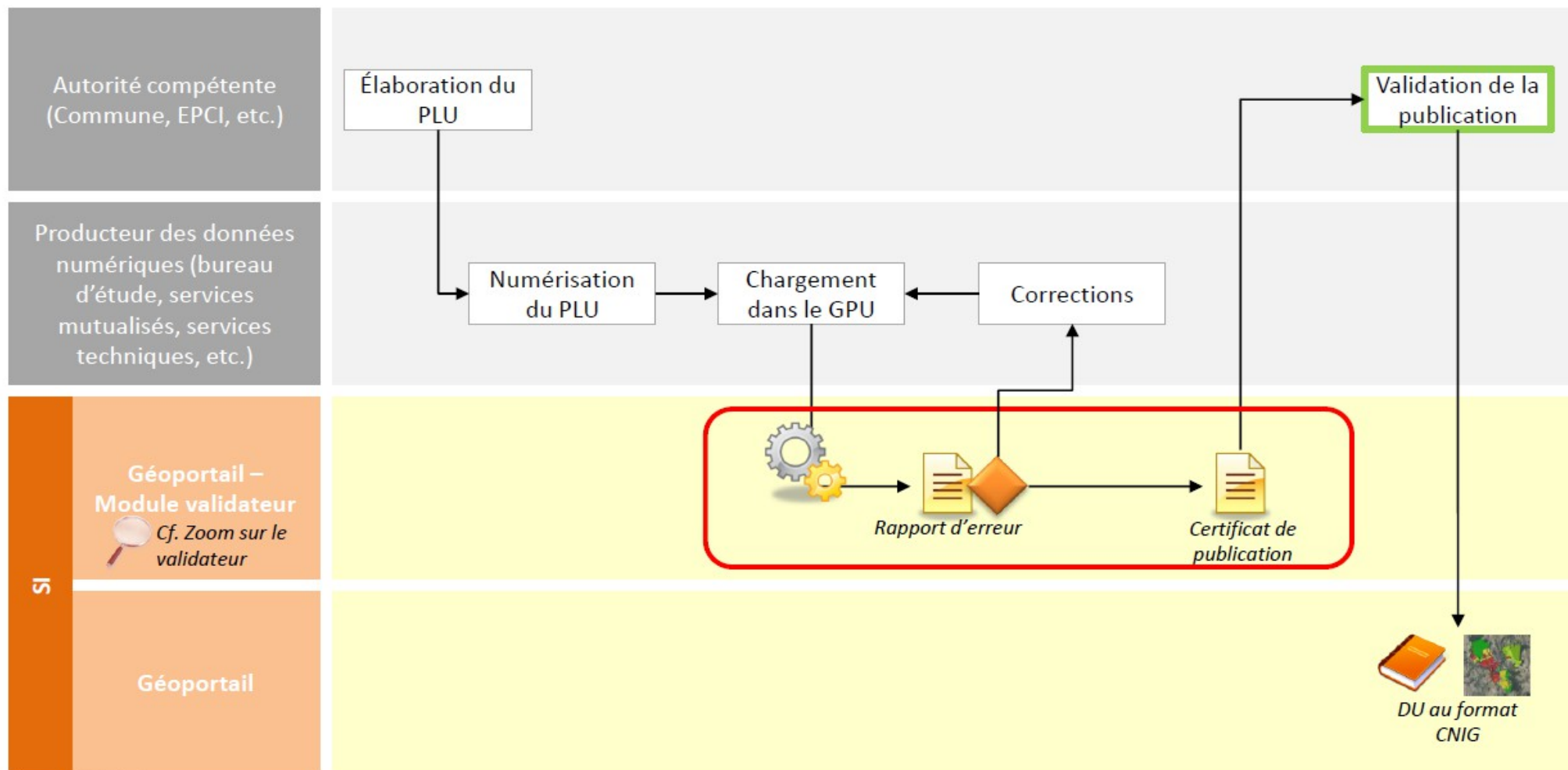
G.Cébélieu (responsable technique)

- Développement (V1 et V2)
- Hébergement

# Principe du géoportail



# Autorité compétente (pour les DU)



# Les standards CNIG SUP/DU

## - Le Conseil National de l'information géographique :

**Le décret n°2011-127 du 31 janvier 2011, relatif au CNIG, précise que ce dernier « a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique[...] ».**

L'article 7 du décret indique que « le secrétariat permanent du CNIG est assuré par un correspondant désigné au sein des services du ministère chargé du développement durable, qui... s'appuie, en tant que de besoin, sur l'expertise et les moyens de l'IGN. Ce correspondant est le point de contact défini à l'article 19.2 de la directive INSPIRE ».

## - Le Groupe dématérialisation des documents d'urbanisme

du CNIG vise à moderniser la production, la numérisation et la mise à disposition des documents géographiques juridiquement opposables et complète les travaux sur les thèmes 4 et 11 de la directive INSPIRE



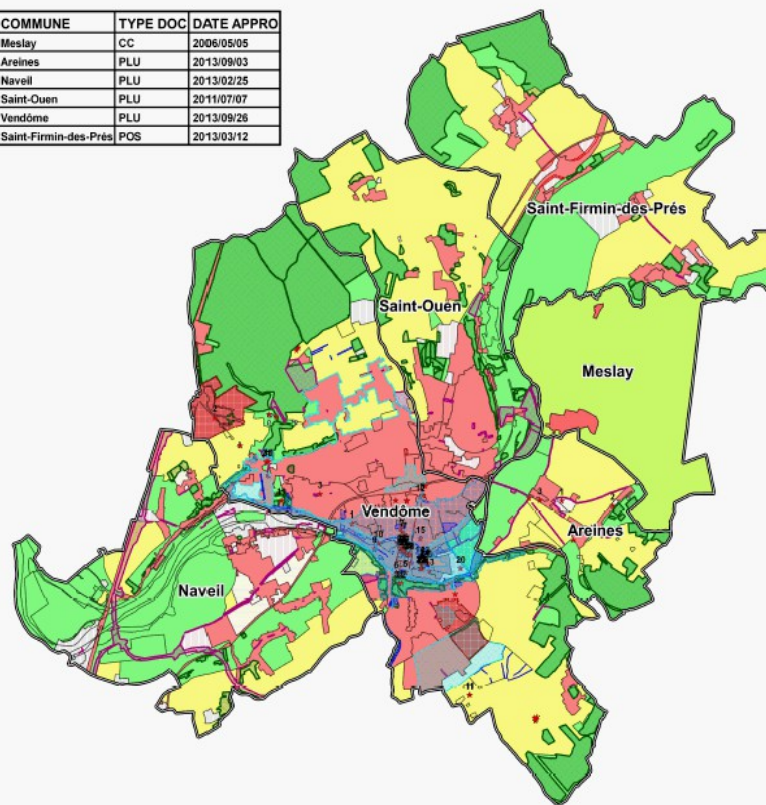
# Les préalables à la standardisation

- La consolidation de documents d'urbanisme
- Le recueil de tous les documents procéduraux permettant d'attester du caractère exécutoire
- La mise en conformité avec les lois Grenelle et ALUR

# Exemple de PLU standardisé CNIG

Données urbanisme SIG au Format CNIG du 19 avril 2013  
Documents d'urbanisme : 4 PLU, 1 POS et 1 CC  
Secteur Vendôme - Département du Loir-et-Cher

INSEE	COMMUNE	TYPE DOC	DATE APPRO
41138	Meslay	CC	2006/05/05
41003	Areines	PLU	2013/09/03
41158	Navell	PLU	2013/02/25
41226	Saint-Ouen	PLU	2011/07/07
41289	Vendôme	PLU	2013/09/26
41209	Saint-Firmin-des-Prés	POS	2013/03/12



## Légende

### ZONE\_URBA

- agricole
- à urbaniser alternatif
- à urbaniser bloqué
- naturel
- naturel constructible
- urbanisé

### PRESCRIPTION\_SUR

- espace boisé classé
- emplacement réservé
- élément de paysage
- logement/mixité social
- limitation particulière
- Chgt destination Bât agricole
- secteur à Prg Lgts social
- secteur diversité commerciale
- Orientation d'aménagement
- PRESCRIPTION\_PCT

### INFO\_SURF

- 02 secteur d'aménagement concerté
- 06 obligation permis démolir
- 08 périmètre forestier
- 15 zone agricole protégée
- 16 site archéologique
- 21 projet de PPRN et PPRM
- 99 Autre
- Limites Communes BDP



DDT41 SCTP/Géomatique  
Echelle : 1/50000  
Conception: Gilbert RIBEIRO  
Edition le 16/01/2014

PREFET DE  
LOIR-ET-CHER



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

[http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Jeu\\_Test\\_CNIG\\_Vendome.png](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Jeu_Test_CNIG_Vendome.png)

# Démonstration sur QGIS

Données accessibles à cette adresse : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Jeu\\_Test\\_Géoportail\\_Vendome.png](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Jeu_Test_Géoportail_Vendome.png)

# Les SUP affectant l'utilisation des sols

## I - Définition

- Ce sont des limitations administratives au droit de propriété instituées au bénéfice notamment d'un organisme public (ou concessionnaire, ou organisme exerçant une mission d'intérêt général)
- Celle affectant l'utilisation des sols sont listées en annexe de l'article R126-1 du code de l'urbanisme

## - L'origine de la SUP

Un objet géographique considéré comme entité génératrice (ponctuel, linéaire, surfacique)

+ un fait générateur (loi, procédure - ex : classement MH)



# Les servitudes d'utilité publique

## Les SUP dont la mise en ligne a été identifiée comme prioritaire

### SUP RELEVANT DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MEDDE/MLETR/MAAF

- A2 - Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation
- A3 - Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A7 - Servitude relative aux forêts dites de protection
- A8 - Servitude relative à la protection des bois, forêts et dunes
- A9 - Zone agricole protégée
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserve naturelle et périmètre de protection autour des réserves naturelles
- EL9 - Servitude de passage sur le littoral
- EL10 - Cœur de parc national
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques
- PM4 - Servitude relative aux zones de rétention d'eau, aux zones de mobilité des cours d'eau et aux zones dites "stratégiques pour la gestion de l'eau »

### SUP RELEVANT D'AUTRES MINISTÈRES

- AC1 et AC4 : Servitudes d'utilité publique du Ministère de la Culture et de la Communication pour lesquels une ré-exploitation directe ou indirecte de l'Atlas des patrimoines est à l'étude

### SUP DONT L'ALIMENTATION SERA CENTRALISÉE

- PT1 & PT2 : Servitudes de radiofréquence
- T4, T5 & T6 : Servitudes relatives à l'aviation civile dont l'alimentation sera centralisée par la DGAC

# Piste d'actions locales

**I - Le regroupement des documents sur une plateforme unique (délégataire) qui sera moissonnée vers le géoportail**

! : la validation de la publication vers le géoportail reste de la compétence de l'autorité compétente

**II - Des publications sur les sites internet des collectivités**

**III - Transfert de la tâche d'alimentation à un délégataire comme aide TK**

**IV - Initier une enquête de la dématérialisation en Guyane**

**V - Propositions d'identification de communes tests**

# Liens internet utiles

## 1 - Informations IGN sur le géoportail de l'urbanisme

<http://www.ign.fr/webtv/evenements-professionnels/vers-geoportail-lurbanisme>

## 2 - Guide méthodologique de numérisation des SUP

<http://geomatique-aln.fr/article.php3?id%20article=296>

## 3 - Les standards CNIG relatifs à la dématérialisation des documents d'urbanisme

[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=2732](http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732)

**FIN**  
Merci  
de votre  
attention



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT